



CARROS INDUS'TRI : gestion collective de déchets sur zone d'activités

Cadre de restitution : Étude de l'ADEME

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Club des entreprises de Carros – Le Broc
Centre des services communs inter entreprise
ZI 1er avenue 4243m
www.caipdv.com

OPTIGEDE
Administrateur
ADEME
administrateur.optigede@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé ENTREPRISE, IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT,

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Le Club des Entreprises de Carros Le Broc est une Association « Loi 1901 » créée en mai 1990 par des industriels bénévoles avec pour objectif la promotion du pôle industriel de Carros Le Broc et le développement de ses entreprises.

La zone industrielle de Carros Le Broc, d'une superficie de **188 ha**, accueille **450 entreprises** (dont plus de 60% de moins de 10 salariés) de secteurs d'activité variés (services, commerces et industries). Environ **8 000 t de déchets industriels** sont produits par an sur la zone. Le Club des Entreprises fonctionne au travers de quatre commissions dont la commission Environnement-Déchets.

En 2004, suite à la mise en place du PDEDMA 06, une synergie entre les partenaires, validée par une étude de 6 mois laissant entrevoir la motivation des industriels, va permettre le lancement de l'opération par le club d'entreprises.

Les déchets concernés par le programme de gestion collective « Carros Indus'tri » sont les Déchets Industriels Banals (D.I.B).

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

- Mise en conformité réglementaire des entreprises ;
- Impact positif sur l'image de la zone et des entreprises ;
- Optimiser les coûts de gestion des déchets ;
- Mutualiser la collecte des déchets sur la zone et les savoirs faire des adhérents ;

- Améliorer le recyclage et la valorisation des déchets.

Résultats quantitatifs:

- **Réduction du coût de gestion des déchets de 10 à 40%** ;
- Augmentation du **taux de valorisation des DIB de 26%** (30% en 2004 contre 56% en 2008) ;
- participation de **260** entreprises sur les 450 de la zone
- **5 300 salariés** sensibilisés au tri des déchets .

Résultats qualitatifs :

- Mise en conformité réglementaire des entreprises ;
- Impact positif sur l'image de la zone et des entreprises ;

MISE EN OEUVRE

Planning:

- Réflexion lancée en 2002
- Etude réalisée sur 6 mois en 2003 afin de diagnostiquer la faisabilité d'une opération de gestion collective et sélective des déchets industriels banals . Les résultats de cette étude ont laissé entrevoir une forte motivation des industriels pour le projet, confortée par un gisement valorisable suffisamment important, permettant ainsi de répondre favorablement à la faisabilité technique du projet.
- Lancement de l'opération au 1er janvier 2004 avec 5 filières (Papiers/cartons/bois/plastiques/DIB).

Année principale de réalisation:

2003

Moyens humains :

- **Un chargé de mission a été recruté** pour l'initialisation de l'opération par l'association
- La mise à disposition de 2 personnels de la CCI pour l'étude de diagnostic faisabilité
- L'association s'appuie sur son président, unique salarié de l'association.
- Un comité de pilotage composé d'un représentant de l'ADEME, de la Région PACA, du Conseil Général des Alpes Maritimes, de la CCI Nice Côte d'Azur, de la CCCA et de chaque entreprise pilote.

Moyens financiers :

- Subventions financières des partenaires (sauf CCI) : 600.000 €
- La CCI a participé en mettant à disposition de personnel.
- Exonération des entreprises de la TEOM sur les deux collectivités avec mise en place d'une Redevance spéciale sur la CCCA.

Moyens techniques :

Signature d'une convention entre le club des entreprises de CARROS et le prestataire déchets pour une durée de trois ans. La convention a été renouvelée et l'opération est toujours en cours.

Le prestataire signe le contrat directement avec l'entreprise. Il a en charge la livraison des contenants, leur entretien et leur lavage, la collecte et le traitement des déchets.

Formation au tri dans les entreprises puis formation continue 2 à 3 fois selon les besoins. Par la suite plus de formation, il n'y a pas beaucoup de rotation d'entreprises.

Plaquette de tri et guide du tri mis à disposition des entreprises.

Partenaires mobilisés :

- ADEME
- CCI 06
- Conseil Général 06
- Région PACA
- CCCA : Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur
- Communauté de Communes Coteaux d'Azur (exonération de TEOM et mise en place de la redevance spéciale).

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Reproductible sur l'ensemble des zones si les acteurs sont sensibles à la gestion des déchets.

Difficultés rencontrées :

Convention avec le prestataire pour valider les prix puis facturation incitative : elle est composée d'une partie fixe et une partie variable au poids (bacs pucés et bennes équipées d'un peson). Il est donc possible de connaître la production par déchets de chaque entreprise.

Recommandations éventuelles:

Ce qui a permis un bon démarrage : fédérer les grosses entreprises au départ. Les petites entreprises voyant que les grosses entreprises adhèrent au système sont en confiance et participent plus facilement.

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®

[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **octobre 2019**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.